

Groupe de travail « Ecoresponsabilité » Il faut remplir le vert à moitié vide...

Madame BLONDY-TOURET, secrétaire générale du ministère, a présidé, le 14 novembre un groupe de travail dédié à l'écoresponsabilité, le premier sur le sujet depuis mars 2021 !

En 2021, le GT s'était imposé au SG en raison de la sortie d'une circulaire du Premier Ministre. C'est de nouveau le cas en 2023 avec la sortie imminente d'une nouvelle circulaire relative aux engagements pour la transformation écologique de l'Etat et l'obligation pour chaque ministère d'élaborer un plan ministériel de transformation écologique.

La Secrétaire Générale a toutefois promis que le sujet ferait désormais l'objet de GT récurrents afin que le dialogue social soit à la hauteur des enjeux. **FO Finances** ne peut que s'en féliciter.

- **La Circulaire Premier Ministre**

Le SG a présenté les orientations probables – la circulaire étant en phase de finalisation – pour la transformation écologique de l'Etat (13 mesures réparties en 5 thématiques + 2 mesures transverses) :

- **Mieux se déplacer**

Quatre mesures portant sur la réduction et le verdissement des déplacements domicile-travail, des déplacements professionnels.

- **Mieux produire et mieux consommer**

Trois mesures portant sur les achats durables, le numérique écoresponsable et la réduction des déchets.

- **Mieux se nourrir**

Une mesure pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement et moins de gaspillage.

- **Mieux gérer les bâtiments de l'Etat**

Trois mesures pour réduire les consommations, les émissions et l'empreinte environnementale des bâtiments.

- **Mieux protéger et valoriser les écosystèmes**

Deux mesures portant sur la gestion durable des espaces et la préservation des ressources en eau.

- **Mesures transverses**

Formation des agents et suivi des émissions de gaz à effet de serre.

En première lecture, l'ensemble de ces mesures n'appelle pas d'opposition et relève même du bon sens. C'est bien la déclinaison qui en sera faite par le ministère qui sera cruciale, tant au niveau national qu'aux niveaux directionnel et local.

Parmi les mesures transverses, le gouvernement souhaite former l'ensemble des agents sur le sujet. Au MEFSIN, l'IGPDE sera en charge de la formation des agents franciliens, tandis que la DGFIP sera en charge des agents hors Ile-de-France. Concernant les agents en poste dans des directions interministérielles (DREETS, DDI), les secrétariats généraux communs départementaux seront à la manœuvre.

L'objectif est de former l'ensemble des cadres A+ d'ici fin 2024 et l'ensemble des agents d'ici 2027.

Pour **FO Finances**, l'échéance 2027 est beaucoup trop lointaine. L'urgence climatique nécessite de former l'ensemble des agents dans les plus brefs délais.

Il aura fallu une nouvelle circulaire du Premier Ministre pour reparler de l'écoresponsabilité à Bercy, mais le sujet semble faire un retour en force dans l'agenda social après 2 ans ½ d'absence.

Si les thématiques et les mesures générales prévues dans la circulaire font consensus, **FO Finances** restera attentive à la déclinaison opérationnelle en étant guidé par les principes suivants :

- L'écoresponsabilité ne doit pas être une responsabilité personnelle de l'agent, mais bien une responsabilité collective.
- Environnement et Social ne doivent pas être opposés, de même que Ecoresponsabilité et Qualité de vie au travail.
- Les mesures prises ne doivent pas être l'occasion pour l'administration de faire des économies, par exemple en réduisant les surfaces des locaux sous prétexte de télétravail, ou en encourageant le tout numérique.

FO Finances restera vigilant et s'attachera à ce que, du vert à moitié vide, on passe à un vert vraiment plein.